

<p style="text-align: center;">REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2018 – 20h00</p>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce document est un document de travail interne au conseil municipal qui comporte des informations non validées qui ne doivent pas être diffusées avant le vote des délibérations officielles.

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, GODEAU Christian, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien
Représentés : COTTE Cyril par ROUGALE Alain
Absents : GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric,
Secrétaire : NOUEN Marie-Ange

En début de séance M. le maire demande une minute de silence à la mémoire de Mr Guy Cotte décédé le 17 juin, ancien conseiller municipal qui a œuvré pendant des années pour la commune, père de Cyril Cotte conseiller municipal.

Bilan énergétique 2017 : présentation par le SEDI

Présentation du service Conseil en Energie Partagé, service proposé par le SEDI auquel la commune a souscrit. Mr Giono, conseiller en énergie partagée, expose le bilan énergétique de la commune au bout de 2 ans de l'ensemble des bâtiments communaux dans le cadre d'une mission de 3 ans (présentation visuelle sur écran et documents à l'appui remis à chaque conseiller) par L'ADEME. Certains points comme le contrôle des installations Greenpriz dans l'école et le garage qui semblent mal fonctionner sont à revoir avant la fin de la garantie de ces installations.

Le quorum étant atteint avec l'arrivée de M. GODEAU, la séance ouvre à 21h.

LES DELIBERATIONS :

Détermination des dates d'ouverture et de fermeture de la station ainsi que les tarifs pour la saison 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit déterminer, sur proposition du conseil d'exploitation des remontées mécaniques, les dates d'ouverture et de fermeture de la station ainsi que les tarifs pour la saison 2017-2018.

M. Routaboul directeur des remontées mécaniques détaille les tarifs de la saison à venir en précisant que la très légère augmentation de ces tarifs permet à notre station de se situer dans une fourchette très attractive par rapport aux stations voisines de même envergure. Il précise par ailleurs qu'il serait bien que les hébergeurs principaux de la commune restent ouverts jusqu'à la

fin de la saison afin de permettre un fonctionnement optimal des remontées. M. Le Maire et M. Pécoul adjoint au tourisme soulignent qu'ils feront le nécessaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget prévisionnel 2017 des remontées mécaniques
 Vu la proposition établie par le conseil d'exploitation de la régie municipale des remontées mécaniques,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DIT QUE** la station ouvrira le 22/12/2018 (avec ouverture possible weekend end des 8/9 et 15/16 décembre)
- **DIT QUE** la station fermera le 17/03/2019
- **ADOPTÉ** les tarifs suivants :

FORFAIT	SEMAINE HORS VACANCES SCOLAIRES		WEEK-END, JOURS FERIES VACANCES SCOLAIRES	
	NORMAL	REDUIT (1)	NORMAL	REDUIT (1)
journée (de 2 à 5 jours)	16.30 €	14.20 €	20.00 €	17.80 €
6 jours	76.20 €	67.00 €	106.60 €	90.00 €
A partir du 7ème jour	14.00 €	12.20 €	17.00 €	15.00 €
Matin (jusqu'à 13h00)	14.40 €	12.20 €	17.00 €	15.00 €
Après-Midi**	14.40 €	12.20 €	17.00 €	15.00 €
Journée Fras/Bessarts Tapis (2)				
Journée partenaire (3) + groupe 20 pers	14.40 €		18.30 €	15.30 €
Pass Tribu 1 journée (4)	58,70€ (enf sup 13,05)		73,50€ (enf sup 16,75)	
Pass Tribu 2 jours (4)	133,00€ (enf sup 26,50)			
Pass Tribu 6 jours (4)	133,00€ (enf sup 26,50)			
Piétons			6.60 €	
Saison adulte			264.60 €	
Saison réduit (1)			209.90 €	
Moins de 5 ans et plus de 76 ans	Gratuit (justificatif obligatoire)			

(**) = délivré à partir de 12h00 utilisable à 12h30
 (1) = forfait moins de 18 ans, + 70 ans*, étudiant moins de 25 ans* (*sur présentation justificatif)
 (2) = téléskis Bessarts /Fras et Tapis ski
 (3) = partenaire : Alice, Cézarn, TTI, CHU..... sur présentation de la carte
 (4) = 4 personnes (2 adultes + 2 enfants - 18 ans)
 (5) = Tarif Ski Club, valable uniquement dans la période vente promo du 29/10 au 30/11 avec dossiers complet (photo-paiement)

Forfait saison promotionnel

Adulte

Moins 18 ans (5)

Uniquement du 29/10/18 au 30/11/18

Forfait saison promotionnel UNIQUEMENT WEB

Adulte

Moins 18 ans

Uniquement en ligne du 17/09/18 au 19/10/2018

Forfait scolaire journée	7.00 €
Forfait scolaire 1/2 journée	4.70 €
TO basse saison 6 jours : 67,00 € (adulte et jeune)	
TO haute saison 6 jours : 90 € (adulte et jeune)	
TARIF ENFANT MOINS DE 14 ANS COM COM TRIEVES (présentation justificatif age et domicile obligatoire)	
saison	
journée hors vacances scolaires	
journée week end et vacances scolaires Isère	

Tapis 1/2 journée	4.80 €
Tapis journée	8.00 €
Tubbing 2h + bouée	
Tubbing 4h + bouée	
SUPPRIME	

Vote : Pour 7 Contre 0 Abstention 0

Amortissement des dépenses liées au très haut débit

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en œuvre du Très Haut Débit sur le territoire, porté par le Département, est commencé depuis fin 2014. Le conseil municipal a donné son accord de principe en novembre 2014 sur cette mise en œuvre et sur les modalités de prise en charge des coûts liés. Le coût pour notre commune est estimé à 110 344 € au total, soit un reversement à la communauté de communes de 13 793 € d'attribution de compensation par an. Il s'agit d'une dépense d'investissement, il est donc nécessaire d'amortir cette dépense et de définir la durée d'amortissement.

Vu la délibération n°4 du 13 novembre 2014 donnant accord de principe sur les modalités de financement du Très Haut Débit
 Vu le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016 déterminant de nouveaux montants de l'Attribution de Compensation pour les communes
 Vu la délibération prise par le conseil communautaire le 19 décembre 2016 approuvant le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016.

Vu la délibération 2017-03 du 17 janvier 2017 de révision de l'attribution de compensation

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DE DIRE QUE les coûts annuels liés au financement de l'installation du Très Haut Débit sur la commune seront amortis**
- **DE DIRE QUE la durée d'amortissement est fixée à 20 ans**

Vote : Pour 7 Contre 0 Abstention 0

Autorisation de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère

M. le Maire indique que le Centre de Gestion de L'Isère propose de nouveaux services pour les communes adhérentes. Parmi ceux-ci un service emploi qui joue un rôle équivalent à un service d' « interim » en permettant aux collectivités de recourir au vivier de remplaçants du Centre de Gestion.

M. le Maire expose que notre collectivité pourrait être amenée à utiliser ce service en cas d'un remplacement de courte durée ou de plus longue durée. Le coût est de 6% du traitement brut chargé pendant 3 mois maximum pour une mission longue.

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1^{er} de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 ou à des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même Loi)

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DE VALIDER le recours au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vote : Pour 7 Contre 0 Abstention 0

Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI)

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour par M. le Maire.

Points d'info :

- Travaux d'amélioration et de sécurité de la via corda.
- Equipements touristiques cet été. M. Pécoul fait un point complet sur les animations de la commune pour la période estivale (odyssée verte ,piscine,feu d'artifice etc,,)
- Courrier du Préfet levant les restrictions d'urbanisme suite aux avancées des travaux STEP. M. Vallier confirme que les travaux de la station d'épuration avance selon le calendrier prévu malgré les conditions climatiques.
- **Etude Granjou sur le projet de centre social : M. le Maire rappelle qu'une enquête est en cours concernant le projet du centre social et appelle les conseillers a venir récupérer des questionnaires en mairie pour les distribuer aux habitants.**

Le Maire
Alain ROUGALE



La secrétaire de séance
Monic-Christine NOVEN

